

Programmation culturelle de Cherbourg-en-Cotentin,

Conditions générales de vente

Contact : billetterie@cherbourg.fr
Espace culturel Buisson – 02.33.20.44.54
Théâtre des Miroirs – 02.33.88.43.09

Les billets ne peuvent être revendus à un prix supérieur à celui qu'ils portent (loi du 27 juin 1919). Le placement n'est numéroté dans aucune des salles.

La vente en ligne

Vous pouvez acheter vos places d'abonnements ou de billetterie individuelle.

Vous disposez de 25 minutes pour valider votre commande, au-delà les places sont remises en vente automatiquement.

Toute commande validée rend la vente ferme et définitive. Vous recevrez les places par courriel.

Règlement exclusivement par carte bancaire. La sécurité des paiements est assurée par Vérifone.

Vente au guichet

Règlement par carte bancaire, espèce, chèque, Atouts Normandie, Spot 50, chèque vacances, Pass culture, chèque culture et virements.

Les billets doivent être accompagnés du coupon de contrôle pour permettre l'accès au site, ou prétendre à l'échange ou au remboursement en cas d'annulation.

Ouverture de la billetterie sur place les jours de spectacle 30 min avant la représentation.

Espace culturel Buisson – 73, rue Ferdinand Buisson 50110 Cherbourg-en-Cotentin

Ouvert du lundi au jeudi de 14h à 17h et le vendredi de 10h à 14h

Théâtre des Miroirs – Rue Martin Luther King – 50470 Cherbourg-en-Cotentin

Ouvert les mardi, jeudi, vendredi de 14h à 18h et le mercredi de 10h à 13h.

Remboursement d'un billet

- Changement de lieu de spectacle

Un courriel sera envoyé à chaque détenteur de billet pour lui proposer un remboursement ou de conserver son billet pour le lieu de substitution.

- Changement de date de représentation

Un courriel sera envoyé à chaque détenteur de billet pour lui proposer un remboursement ou de conserver son billet pour la date de substitution.

- Changement de configuration de salle (spectacle prévu assis qui devient debout ou inversement)

Un courriel sera envoyé à chaque détenteur de billet pour lui proposer un remboursement ou de conserver son billet.

- Annulation d'un spectacle

Le remboursement sera automatiquement effectué par chèque, espèces ou virement.

Les tarifs soumis à conditions

Ils sont accordés, sur présentation d'un justificatif qui peut être demandé lors de l'achat et/ou à l'entrée dans la salle.

Conditions générales d'accès

D'une façon générale, sobriété et civilité sont de mise. Il est donc demandé à tout spectateur ou visiteur d'accepter les consignes de sécurité en particulier les contrôles exigés dans le cadre de Vigipirate, des protocoles sanitaires liés à la COVID 19, de respecter les dispositifs destinés à canaliser le cheminement du public, de ne pas utiliser sans nécessité les sorties de

secours, de ne pas gêner le bon déroulement des manifestations, de ne rien détenir qui puisse présenter un danger pour autrui. Il est interdit de fumer dès les portes d'entrée des salles. Des cendriers sont disponibles devant les salles.

Sauf exception, toute sortie sera définitive.

Toute situation susceptible de compromettre la sécurité des personnes ou des biens peut entraîner des restrictions d'accès, voire la fermeture partielle ou totale du bâtiment, ou la modification des horaires d'ouverture de la billetterie.

Si l'évacuation du bâtiment est rendue nécessaire, elle doit se faire sous la conduite du personnel de salle et du personnel de sécurité, entraînés à cette éventualité. Toute publicité ou propagande dans l'enceinte du bâtiment doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de la direction.

Retardataires

Afin de ne gêner ni l'audience ni les interprètes, un spectateur en retard peut se voir refuser l'entrée, notamment lorsque le spectacle est en configuration assise. Aucun remboursement ni dédommagement ne sera accordé.

Accès aux salles

L'accès aux salles est réservé à toute personne munie d'un billet et les contrôleurs peuvent demander des justificatifs d'âge ou de tarif. L'accès aux manifestations gratuites se fait dans la limite des places disponibles, la capacité d'accueil d'une même salle pouvant varier selon le dispositif. Les intitulés « entrée libre » ou « placement libre » n'autorisent pas les spectateurs déjà installés à réserver des places pour d'autres. Les salles sont ouvertes (lorsque cela est possible) trente minutes avant le début des manifestations.

Par bon sens, civilité ou sécurité, sont prohibés : l'usage de téléphones portables ainsi que la consommation de boissons et de nourriture dans les gradins. Aucune prise de vue, aucun enregistrement, de quelque nature et sur quelque support que ce soit, n'est autorisé sans l'accord écrit de la Ville qui se réserve le droit de détruire ou effacer pellicules, bandes ou fichiers numériques, les appareils des contrevenants étant confisqués jusqu'à la fin de la manifestation.

Accueil des handicapés

Les salles de Cherbourg-en-Cotentin sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Pour un accueil optimum, il convient de prévenir le plus tôt possible et d'arriver au moins quinze minutes avant le début de la manifestation.

LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Conformément à la réglementation en vigueur, les spectateurs de la Ville disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Ils peuvent en outre s'opposer à la réception des messages électroniques d'informations et/ou d'offres commerciales (email, sms, mms). Pour cela, il convient de contacter la billetterie qui procèdera aux suppressions ou modifications demandées. Les spectateurs sont avertis qu'en cas de tournage d'un film, d'enregistrement audiovisuel destiné à la télévision, de prises de vues photographiques par la presse, leur image est susceptible d'y figurer.